

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1385

présenté par

M. Pauget, Mme Bonnivard, Mme Genevard, M. Kamardine, M. Dubois, M. Ray, Mme Bazin-Malgras, Mme Serre, M. Bourgeaux, Mme Frédérique Meunier, M. Vatin et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Après la première phrase du second alinéa de l'article L. 811-2 du code rural et de la pêche maritime, est insérée une phrase ainsi rédigée :

« Ces programmes intègrent notamment l'enseignement des compétences socio-économiques, numériques et digitales au sein de la filière générale dispensée dans le cursus d'enseignement agricole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de relever le double défi de garantir le renouvellement des générations en agriculture (soit 50% de la profession partant en retraite sous 5 à 10 ans), il s'agit de replacer les établissements publics locaux d'enseignement de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) comme pierre angulaire du volet de formation.

Dans l'architecture de l'enseignement agricole, 3 voies de formations sont proposées. Un baccalauréat général, un baccalauréat technologique et une voie professionnelle.

Concernant la filière générale, il est indispensable qu'elle puisse être ouverte à un maximum d'apprenants.

Or, au sein de l'enseignement agricole, les lycées d'enseignement général ne proposent qu'un nombre limitatif de 3 spécialités: Biologie-écologie, Mathématiques et Physique-Chimie.

Cette restriction d'enseignements de spécialité apparaît selon le Syndicat Général des Personnels de Direction de l'Enseignement comme un facteur limitant de l'enseignement agricole alors que les champs professionnels couverts par le ministère de l'agriculture nécessitent l'ouverture vers d'autres spécialités telles que: Sciences Economiques et Sociales, Sciences de l'Ingénieur, numériques et informatiques,LVA, voire l'EPS vu le nombre considérable de sections sportives.

Le besoin de compétences socio-économiques, numériques et digitales au sein de la profession agricole impose tout naturellement que celles-ci soient introduites dans le socle commun de connaissances de la filière générale dispensée en enseignement agricole.

Tel est le sens de cet amendement élaboré en collaboration avec le Campus vert d'Azur d'Antibes Juan-les-Pins.